

Pour l'ouverture de Crédit Premium : Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 4,657%.

Pour le crédit renouvelable : Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 5%. Montant dû par l'emprunteur 3 355,42€ pour une utilisation de 3 000€.

Pour le crédit amortissable : Taux Annuel effectif Global (TAEG) fixe de 4,064%. Montant dû par l'emprunteur 82 854€, pour un prêt amortissable de 75 000€ sur 60 mois et une échéance de mensualités 1 380,90€.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



la Banque
des Entreprises
& du Dirigeant

Convention Privilège



**Une offre privilège
pour une gestion sur mesure**

Convention Privilège

Une offre privilège pour une gestion sur mesure

Pour vous accompagner dans vos projets, vous bénéficiez d'un Banquier Privé dédié. A votre écoute, il est joignable directement pour répondre à vos questions et vous proposer des solutions adaptées à vos objectifs patrimoniaux.



Votre Convention Privilège⁽¹⁾

Banque des Entreprises & du Dirigeant



RÉACTIVITÉ

La **prise en charge des démarches au quotidien** par un Gestionnaire de clientèle patrimoniale.

Un **bilan complet** de votre situation patrimoniale et des **recommandations personnalisées** tenant compte de votre patrimoine familial et professionnel vous est proposé tous les 2 ans. Vous bénéficiez d'une étude approfondie de votre situation patrimoniale établie en toute confidentialité.



EXPERTISE

A l'aide des **experts juridiques et fiscaux**, des **experts en transmission d'entreprise** et des **experts en immobilier et financier**, votre Banquier Privé vous accompagne au mieux dans vos projets.

Un **accompagnement spécifique en matière de financement immobilier** avec l'organisation d'un rendez-vous tripartite en visio-conférence avec un expert de la Caisse Régionale en matière de financement.

Afin de vous assurer et de vous protéger au mieux, votre Banquier Privé vous fait bénéficier d'un **bilan global Assurances**, aussi appelé « Entretien Protection ».



- Avec **Ma Banque au Quotidien formule Prestige** vous bénéficiez d'une carte World Elite ou Infinite⁽²⁾ et d'un service de conciergerie 24h/24, d'une gamme complète d'assurances liée à la carte et de différents avantages compris dans cette formule, dont l'exonération des frais bancaires sur retraits et paiements carte hors zone euro (hors frais de change)
- La carte bancaire **Mozaic Retrait ou Mozaic Black** pour vos enfants mineurs est offerte⁽³⁾.
- Pour vos placements boursiers, vous êtes **exonérés des droits de garde**⁽⁴⁾ et vous disposez du service **Invest Store Intégral** qui vous donne accès à l'ensemble des marchés financiers et aux conseils d'experts pour investir en étant bien informé.
- Pour préparer au mieux votre avenir et celui de vos proches, **les frais de versements sur les contrats d'assurance-vie Predica sont à 0%**, sous conditions d'investissement de 30% en unités de compte⁽⁵⁾.
- Pour vos valeurs, documents et objets précieux vous avez la possibilité d'avoir accès à un **coffre sécurisé en agence***.
- Profitez d'une expérience privilégiée au golf de Mormal avec un stage de découverte ou un green-fee pour 2 personnes⁽⁶⁾. Votre Banquier Privé vous ouvre également les portes d'un réseau de partenaires de prestige sélectionnés par la Caisse Régionale, pour vous faire bénéficier d'offres et d'expériences exclusives⁽⁷⁾.

* Un par convention





Une ouverture de **crédit premium jusqu'à 100 000€**, vous est accordée pour accompagner en toute sérénité la gestion de votre trésorerie.

Accolée à votre compte courant, cette solution flexible et immédiatement mobilisable s'active uniquement lorsque vous l'utilisez. En l'absence d'utilisation, aucun intérêt n'est facturé⁽⁸⁾.

Exemple pour une utilisation de l'ouverture de crédit premium d'un montant de 30 000€ en continu du 16/03/2026 au 15/03/2027 au taux variable Euribor 3 mois en vigueur au 16/03/2026 (2,157 %) majoré de 2,50 %, **soit un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 4,657 %**, les intérêts seraient d'environ 1 413 €. Ces intérêts seront calculés chaque fin de mois et prélevés début de mois suivant sur le compte du client. Le coût total du crédit dépend du montant et de la durée de son utilisation. Le taux étant variable, il est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse.



Pour vos achats coups de cœur, vous disposez de deux offres de crédit :
un crédit renouvelable immédiatement disponible jusqu'à 50 000€⁽⁹⁾
un prêt amortissable jusqu'à 150 000€ exonéré de frais de dossier⁽¹⁰⁾.

EXEMPLE pour une utilisation totale en une fois de votre crédit renouvelable d'une durée d'un an reconductible de 3 000€, faite le 11/05/2026, avec une mensualité prélevée le 11 du mois, vous remboursez **59 mensualités de 57 €** et une dernière ajustée de 20,91 €. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 5%**, soit un **montant total dû de 3383,91 €** dont intérêts de 383,91 €, hors assurance facultative, pas de frais de dossier. Taux annuel débiteur révisable de 4,889%. Le coût standard de l'assurance facultative « décès et perte totale et irréversible d'autonomie », varie à la hausse ou à la baisse, chaque mois, en fonction du solde restant dû. Soit ici pour la cotisation mensuelle la plus élevée pour un assuré de moins de 60 ans couvert à 100%, 4,94€ au total. Le coût mensuel de l'assurance facultative s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt sera de 156,29 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,078%. Les conditions et événements garantis sont indiqués au contrat. Le coût total du crédit dépend du montant et de la durée de son utilisation.

Exemple, pour un prêt personnel amortissable de 75 000 € d'une durée de 60 mois au taux annuel débiteur fixe de 3,99%, soit un **TAEG⁽¹¹⁾ fixe de 4,064%**, le remboursement s'effectue en **60 mensualités de 1 380,90 €**. **Montant total dû de 82 854 €** dont 7 854€ d'intérêts. Pas de frais de dossier. Coût standard de l'assurance emprunteur facultative : Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,351 % soit 44,25 €/mois, le coût mensuel de cette assurance facultative s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite), soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 2 655€.

Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus.

Document à caractère publicitaire.

(1) L'offre Convention privilège est réservée aux clients personnes physiques de la Banque Privée du Crédit Agricole Nord de France après acceptation par la banque et est soumise à conditions et tarification. Renseignez-vous en agence.

(2) Fourniture d'une carte de crédit – carte de paiement internationale à débit différé.

(3) Le titulaire doit être âgé de 12 à 17 ans au moment de la souscription de la carte. La carte peut être renouvelée jusqu'aux 25 ans du porteur. Pour les mineurs non émancipés, la souscription et le choix des règles d'utilisation sont faits par les représentants légaux. Carte Mozaic : carte de retrait. Carte Mozaic Black : carte de débit - carte de paiement internationale à autorisation systématique - avec contrôle de solde. Carte gratuite jusqu'à la veille des 18 ans. Au-delà, la carte peut être renouvelée jusqu'aux 25 ans du porteur et devient payante selon la tarification en vigueur. Offre soumise à l'acceptation préalable de la Caisse Régionale.

(4) Exonération des droits de garde applicables sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année de signature de la présente offre.

(5) Offre promotionnelle valable pendant la durée de vie de la Convention privilège. Pour tout versement effectué en agence, d'un montant inférieur à 500 000 € et dont au moins 30 % de ce versement est investi sur des supports en unités de compte ou pour tout versement effectué en agence d'un montant supérieur à 500 000 € et dont au moins 40 % de ce versement est investi sur des supports en unités de compte, et si vos besoins, exigences et sensibilité au risque de perte en capital le permettent, les frais sur le versement sont offerts, au lieu de 2,5 % maximum pour les contrats Anae et Floriane 2, de 4% maximum pour les contrats Floriane, Espace Liberté et Espace Liberté 2, de 2% maximum pour les contrats Espace Liberté 3, et 3% maximum pour les contrats Predissime 9 série 2 et de 4,5% maximum pour les contrats Predissime 9.

Lorsque la Convention privilège prend fin pour quelque cause que ce soit, ou pour tout versement ne répondant pas à ces conditions, les frais maximum sur versements sont ceux mentionnés dans la notice d'information du contrat. Les autres frais du contrat indiqués dans la notice d'information sont inchangés.

Les contrats d'assurance vie sont des contrats de groupe multisupports, qui présentent un risque de perte en capital, assurés par Predica, compagnie d'assurance de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les dispositions du contrat figurent dans la notice d'information. Le document d'informations clés du contrat et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site <http://www.predica.com/priips/credit-agricole>.

Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.

(6) Stage de découverte pour 2 personnes d'une valeur de 130€ ou green-fee pour 2 personnes d'une valeur de 168€ au golf de Mormal.

(7) Pour plus de renseignement, contactez votre conseiller.

(8) Ouverture de crédit premium accordée sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale, prêteur, et contractualisée séparément. Conditions détaillées disponibles auprès de votre banquier privé.

(9) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier. Conditions en vigueur au 11/05/2026 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus. Montant susceptible d'être accordé pour un crédit renouvelable, donné à titre indicatif et sans aucune valeur contractuelle. Le montant du crédit renouvelable éventuellement mis en place sera défini suite à l'étude de votre situation. Le taux dépend du montant du crédit attribué : pour une simulation exacte, contactez votre conseiller.

(10) Conditions en vigueur au 16/04/2026 pour le Prêt à Consommer Personnel jusqu'à 150 000€, pour une durée de 12 mois à 72 mois, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus.

(11) TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Les contrats d'assurance sont distribués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 406 en qualité de courtier d'assurance (consultable sur www.orias.fr). Les mentions de courtier en assurance de la Caisse régionale de l'emprunteur sont à disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans son agence Crédit Agricole.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit. Siège social : 10 avenue Foch BP369, 59020 Lille Cedex, 440 676 559 RCS LILLE METROPOLE. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 07 019 406 (www.orias.fr). Crédit Photos : Adobe Stock - ND : 2608CT05

Vous pouvez à tout moment conformément à la loi vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder et les faire rectifier en écrivant à : 10, avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.



la Banque
des Entreprises
& du Dirigeant